

MINISTERE DU TRAVAIL ET
DE LA PREVOYANCE SOCIALE,
CHARGE DE L'INDUSTRIE

portant intégration et nomination de Monsieur
BLAKOLO Rigobert dans les cadres de la catégorie A,
hiérarchie 1 de La Santé Publique./-

DIRECTION GENERALE
DU TRAVAIL

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

- (/is as :*
- (/u la Constitution du 24 Juin 1973 ;*
 - (/u la loi 15/62 du 3 Février 1962 fixant le Statut Général des fonctionnaires ;*
 - (/u l'arrêté n° 2007/FP du 21 Juin 1960 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;*
 - (/u le décret n° 61-125 du 5 Juin 1961 fixant le Statut des cadres des catégories B, C et D de la Santé Publique ;*
 - (/u le décret n° 62-130/ME du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;*
 - (/u le décret n° 62-195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des fonctionnaires ;*
 - (/u le décret n° 62-197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi 15/62 du 3 février 1962 ;*
 - (/u le décret n° 62-198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;*
 - (/u le décret n° 63-81/FP du 26 Mars 1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués de stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 & 8 ;*
 - (/u le décret n° 65-44 du 12 Février 1965 portant le Statut Commun des cadres de la catégorie A, hiérarchie 1 de la Santé Publique ;*
 - (/u le décret n° 67/50 du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet de point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations intégrations, reconstitutions de carrière administratives et reclassements ;*
 - (/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;*
 - (/u le décret n° 75-20 du 8 Janvier 1975 nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;*
 - (/u le décret n° 75-21 du 9 Janvier 1975 fixant la composition du Conseil des Ministres ;*
 - (/u la lettre n° 1674/MS du 20 Mai 1975 ;*

DECRETE :

Article 1er .- En application des dispositions du décret n° 65-44 du 12 Février 1965 susvisé, Monsieur BLAKOLO Rigobert, né le 16 Septembre 1949 à Kébera (Lékana), titulaire du Diplôme d'Etat de Pharmacien délivré par l'Université PAUL SABATIER de Toulouse, est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie 1 des Services Sociaux (Santé Publique) et nommé Pharmacien de 4° échelon stagiaire, indice 1110.

Article 2 .- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JOEPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Président du Conseil des Ministres,
Le Ministre de la Santé Publique,

BRAZZAVILLE, le 26 AOUT 1975

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale, Chargé
de l'Industrie,

H. LOPES .-

Le Ministre des Finances,

Cl. Alp. E M P A N A .-

AMPLIATIONS:	DGO	1	DOSSIER	3
JORPC	1	DF	5 INT.	1
DGT.DOGPCE	5	CF	2 SECM/BC	3
DGT.BST	1	SGSP	2	

A. DENGUE .-

S. ORABE .-